## Retrait de la recommandation 62

## RETRAIT DE LA RECOMMANDATION (N° 62) SUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS (COLLABORATION ENTRE ÉTATS), 1939

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Convoquée à Genève par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et s'y étant réunie le 28 mai 2018, en sa cent septième session;

Après avoir examiné la proposition d'abrogation de six conventions internationales du travail et de retrait de trois recommandations internationales du travail, qui fait l'objet de la septième question à l'ordre du jour de la session,

décide, ce cinquième jour de juin deux mille dix-huit, de retirer la recommandation (n° 62) sur les travailleurs migrants (collaboration entre Etats), 1939.

Le Directeur général du Bureau international du Travail notifiera à tous les Membres de l'Organisation internationale du Travail ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies la présente décision de retrait.

Les versions française et anglaise du texte de la présente décision font également foi.